

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020 COMPTE-RENDU

Le 26 novembre 2020, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole **SÉGALEN-HAMON**, Maire, suivant convocation du 20 novembre 2020.

Date d'affichage de la convocation : 20 novembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 03 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Nicole **SÉGALEN-HAMON**, Alban **LE ROUX**, Jean-Baptiste **PATAULT**, Caroline **DANIEL**, Alain **DUIGOU**, Catherine **MÉVEL-BOUCHERY**, Corinne **GRINCOURT**, Philippe **AUZOU**, Vanessa **LENOIR**, Yann **CASTELOOT**, Yannick **BIHAN**, Yann **HAMON**, Yannick **LABREUCHE**, Marion **PICART**, François **de GOESBRIAND**, Jean-Yves **BRIANT**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **SAUER**, Léonie **SIBIRIL**.

Avaient donné procuration : Marie-Rose **VENUTI** à Yann **HAMON**, Gérald **GUÉGUEN** à Nicole **SÉGALEN**, Nolwenn **HERVET** à Alban **LE ROUX**, Marion **QUÉRÉ** à Vanessa **LENOIR**.

Secrétaire de séance : Marion **PICART**

Assistait également : Annie **SALIOU**, DGS.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du projet d'aménagement dans le Forum du musée maritime Carantec Baie de Morlaix et du Bureau d'information touristique de la maison du tourisme Baie de Morlaix Monts d'arrée :

Madame Nicole **SÉGALEN-HAMON** expose :

Sur ce dossier, nous arrivons au terme de 6 mois de travail avec autour de la table différents acteurs, dont ceux du tourisme. Les discussions pour aborder le projet d'intégration du bureau d'information touristique (BIT) dans le Forum à côté du musée, ont été sereines.

L'objectif était de maintenir le projet de musée et créer un nouveau BIT pour Carantec en tenant compte de l'importance de cet équipement pour notre commune qui est leader touristique de la Baie de Morlaix. Les attentes de la Maison du Tourisme étaient élevées, il a fallu trouver des compromis.

L'approbation aujourd'hui du nouveau projet est une étape importante qui doit permettre la reprise des travaux rapidement. C'est aussi un enjeu important pour les entreprises.

Monsieur Jean Baptiste **PATAULT** donne lecture du projet de délibération.

Par une délibération du 23 juillet 2020, le conseil municipal a donné son accord pour confier une mission complémentaire à l'équipe de programmation YK conseil pour travailler en collaboration avec le cabinet d'architecte SABA sur le nouveau projet d'aménagement du Forum.

L'objectif est d'intégrer dans cet espace le musée maritime initialement prévu et le bureau d'information touristique de la maison du tourisme. Le but est de mutualiser et d'optimiser les moyens et de réduire les coûts de fonctionnement. Le bureau d'information touristique assurera la billetterie du musée, sauf en très haute saison, ce qui permet d'optimiser les horaires d'ouverture du musée au public. Certains espaces seront mutualisés. L'office (cuisine actuelle du Forum) réaménagé servira de cafétéria pour le personnel et les différents occupants du forum.

Le nouveau projet a été validé en comité technique le lundi 9 novembre 2020, puis en commission Aménagement et Littoral le mardi 10 novembre 2020 et en commission des Finances le 20 novembre 2020.

Les plans établis prévoient au rez-de-chaussée du Forum une surface de 388 m² pour le musée maritime et une surface de 117 m² pour le Bureau d'Information Touristique.

Le coût global du projet qui était de 830 000 € HT, dont 463 000 € à la charge de la commune est augmenté de 189 000 € pour intégrer le bureau d'information touristique. Sur ces 189 000 €, la participation de Morlaix communauté, qui a la compétence accueil et promotion touristique sera d'au moins 130 000 € et pourrait aller jusqu'à 150 000 €. Les aménagements intérieurs du bureau d'information touristique, mobilier, équipement et matériel seront réalisés directement par Morlaix communauté.

Des avenants au marché initial sont à prévoir pour un montant global de 189 000 € HT. (cf document joint).

- Vu l'avis favorable de la commission Aménagement et littoral, élargie à tous les élus réunie le 10 novembre 2020,
- Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 20 novembre 2020,
- Vu l'accord de principe de Morlaix communauté,

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le nouveau projet d'aménagement du Forum, intégrant le musée maritime et le bureau d'information touristique et son plan de financement,
- autoriser Madame la Maire à signer les avenants aux contrats,
- donner pouvoir à Madame la Maire pour engager les procédures afin d'établir les marchés de travaux complémentaires. Ces marchés seront établis soit par avenant, soit par marché complémentaire ou mise en concurrence Mapa (Marchés publics à procédure adaptée).
- dire que le marché de l'agencement intérieur du bureau d'information touristique est à la charge directe de Morlaix communauté,
- dire que les crédits complémentaires seront inscrits au BP 2021

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON ouvre le débat et donne la parole à Monsieur Jacques AUTRET qui fait une déclaration au nom du groupe « pour Carantec, au cœur de vos priorités ».

« Le sort qui est fait au musée aujourd'hui relève du dogmatisme et est porteur de beaucoup d'inquiétudes futures sur la gestion communale.

Le 1^o juillet 2020 lors de la présentation des conclusions des études que vous aviez menées en catimini sur le transfert du musée depuis le 15 mars vous disiez, je cite :

- nous respecterons le devoir de mémoire ;
- nous ne toucherons pas à la superficie du musée ;
- nous y inclurons le BIT ;

et ce projet aura un surcoût.

Le 23 juillet lors du Conseil municipal, partant de ces conclusions nous avons donné notre accord pour confier une nouvelle mission à YK conseil d'un montant de 10 730 €.

Le 10 novembre, vous nous présentez la facture de ce changement : 189 000 € dont 154 000 € pour le BIT. Mais son intégration au musée fait perdre à ce dernier au minimum 30 m², ce que vous reconnaissez.

Aujourd'hui force est de constater que :

- 1- La surface du musée a diminué du fait du BIT.
- 2- Le transfert est incomplet puisque le bureau-atelier du musée resterait dans l'ancien musée ;
- 3- Le musée dont vous critiquiez le coût est plus cher, passant de 830 000 € à 1 019 000 €, soit au moins 60 000 € supplémentaires à la charge des carantécois, auxquels il faudra y ajouter les frais d'architecte sans avoir, à ce jour, l'assurance que Morlaix communauté paiera sa quote-part (130 ou 150 000 €) ;
- 4- Le coût et l'emplacement du bureau-atelier sont à ce jour inconnus ; restera-t-il dans l'ancien musée, hypothéquant toute possibilité de valorisation de cet espace ou viendra-t-il amputer une partie de la salle « île verte » et pour quel montant de travaux ?
- 5- Le coût de fonctionnement est également inconnu. Le poste mutualisé avec le BIT devra être financé quoiqu'il arrive ;
- 6- Vous n'avez pas de vision à long terme sur l'avenir de l'ancien musée ni sur l'OT actuel ;

Enfin, ce chantier a déjà pris six mois de retard.

Notre invitation, formulée lors de votre installation, à être une opposition constructive n'a pu s'exercer sur ce sujet. En conséquence, bien que nous nous félicitions de l'aboutissement de ce projet que nous portons et du devoir de mémoire qui l'accompagnait, vous comprendrez que les exigences de la Maison du tourisme de Morlaix communauté l'ayant emporté sur les besoins du musée nous nous abstenons car nous, comme beaucoup de carantécois avons le sentiment d'avoir été dupés. »

Madame Nicole SEGALLEN remercie Monsieur Jacques AUTRET pour son intervention et revient sur la question du fonctionnement. Le nouveau coût de fonctionnement est réduit par rapport au projet initial en raison de la mutualisation Musée/BIT, la billetterie étant assurée par le BIT.

Pour l'atelier : les membres de l'association du musée ont accepté de patienter. Il a été convenu avec eux que des solutions seront possibles dans un second temps. L'important est que les travaux reprennent après 6 mois d'arrêt, en raison du COVID et du temps de travail nécessaire à l'élaboration du nouveau projet.

Sur le financement : Morlaix Communauté participe à cet office de tourisme. En effet, Carantec apporte des financements à l'intercommunalité par la taxe de séjour et par le classement station classée de Tourisme.

A ce stade, une participation de principe à hauteur de 130 000 € est acquise, elle pourrait être portée à 150 000 €, le bureau communautaire devant décider dans les 15 jours.

Monsieur Alain DUIGOU précise que le surcoût de la mission d'architecte d'un montant de 30 000€ est déjà budgétisé. Il indique que les deux parties, Musée et Maison du Tourisme sont enthousiastes sur le projet et qu'elles voient l'intérêt de la mutualisation pour une bonne visibilité de l'Office de Tourisme et du Musée Maritime.

Monsieur François de GOESBRIAND indique qu'ils ont été conviés à seulement 4 réunions à partir du 1^{er} juillet.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON propose ensuite de passer au vote.

Sur proposition de Madame Nicole SÉGALEN-HAMON, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 absentions, le Conseil Municipal :

- approuve le nouveau projet d'aménagement du Forum, intégrant le musée maritime et le bureau d'information touristique et son plan de financement,
- autorise Madame la Maire à signer les avenants aux contrats,
- donne pouvoir à Madame la Maire pour engager les procédures afin d'établir les marchés de travaux complémentaires. Ces marchés seront établis soit par avenant, soit par marché complémentaire avec mise en concurrence,
- dit que le marché de l'agencement intérieur du bureau d'information touristique est à la charge directe de Morlaix communauté,
- dit que les crédits complémentaires seront inscrits au BP 2021

2. Approbation du nouveau plan de financement de la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) :

Monsieur Alain DUIGOU expose :

Par une délibération du 20 février 2020, le Conseil municipal avait approuvé le projet de maison d'assistantes maternelles et son plan de financement, établi ainsi qu'il suit :

COÛT	MONTANT HT
Travaux de construction	150 000
Maitrise d'œuvre	20 000
VRD	20 000
TOTAL	190 000

FINANCEMENT	
Participation Morlaix communauté 7 500 € * 8 enfants	60 000
Emprunt	130 000
TOTAL	190 000

Par une délibération du 23 juillet 2020, le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 8 juillet 2020, autorisait Madame la Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés.

La commission des marchés, réunie les 16 octobre et 6 novembre 2020, a constaté que le coût de construction fixé à 150 000 € dans le contrat de maîtrise d'œuvre est erroné.

En effet l'estimation est, après vérification de l'architecte, de 200 000 €.

Après analyse et ajustement du programme, les offres les mieux disantes s'élèvent à 190 000 €.

Afin de poursuivre la réalisation de ce projet, il convient d'ajuster le plan de financement, qui pourrait être établi ainsi qu'il suit :

COÛT	MONTANT HT
travaux de construction	190 000
Maitrise d'œuvre	20 000
VRD	20 000
TOTAL	230 000
FINANCEMENT	
Participation Morlaix communauté	60 000
Emprunt	130 000
Emprunt complémentaire	40 000
TOTAL	230 000

La mensualité sur 20 ans au taux fixe de 1.27% passe de 613 € à 802 €.

Le loyer mensuel pourrait être fixé à 600 €HT/720 €TTC. Il serait revalorisé chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (dernier indice connu à la date de signature du contrat de location).

Le coût restant à la charge de la commune est de 202 € par mois.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON ouvre le débat.

En réponse à la question de Monsieur Yannick BIHAN sur la revalorisation du loyer, Madame Nicole SÉGALEN-HAMON indique qu'il y a eu une erreur de fait par l'architecte dans l'estimation du coût des travaux. Deux solutions se sont alors présentées, soit un arrêt du projet, soit sa poursuite. Une rencontre a eu lieu avec les assistantes maternelles. Elles se sont montrées très motivées et ont fait savoir qu'une augmentation du loyer jusqu'à 720 € était envisageable. Un travail a également été fait avec l'architecte pour réduire le coût de l'opération, en supprimant certaines prestations, ce qui a permis de dégager une économie de 10 000 €, le coût global des travaux de construction passant à 190 000 €. L'opération aurait pu être amortie sur 28 ans. Il a été décidé de maintenir le prêt sur 20 ans, la commune intervenant en soutien pour financer la mensualité.

Monsieur Yannick BIHAN indique qu'il est d'accord avec cette proposition si le montant du loyer convient aux assistantes maternelles.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON confirme l'accord des deux assistantes maternelles et précise que ce projet MAM accompagne une politique d'accueil en collectif pour la petite enfance, accueil qui était jusqu'alors inexistant sur la commune mais très demandé par les familles. Par ailleurs, il est important de noter que la construction peut être transposable en habitation si un jour l'usage de maison d'assistantes maternelles devait être abandonné.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 20 novembre 2020, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Municipal :

- donne son accord sur le montant du projet arrêté à 230 000 €HT,
- valide le plan de financement,
- dit que les crédits complémentaires sont ouverts par décisions modificatives budgétaires en section d'investissement :
 - + 40 000 € à l'article 2313 opération 164 MAM,
 - + 40 000 € à l'article 164-1 emprunt
- autorise Madame la Maire à signer le marché de travaux.
- autorise Madame la Maire à signer le bail à la remise des clefs.

3. Transfert des réseaux d'eaux pluviales à Morlaix Communauté

Monsieur Jean Baptiste PATAULT expose :

La compétence eaux pluviales a été transférée à Morlaix Communauté au 1^{er} janvier 2020. Une convention est proposée avec Morlaix Communauté pour fixer les conditions de réalisation des travaux d'entretien des ouvrages d'eaux pluviales par les services de la commune.

La convention prévoit que l'entretien est assuré par la commune qui est remboursée par Morlaix Communauté. Le coût est estimé à 17 232 €.

Sur proposition de Monsieur Jean Baptiste PATAULT, vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 novembre 2020, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour autoriser Madame la Maire à signer la convention.

4. Conditions 2021 de réservations des gîtes Ile Louët et Callot :

Madame Catherine MÉVEL-BOUCHERY expose :

Afin de faciliter la gestion des gîtes en période de crise sanitaire, le conseil municipal est invité à donner son accord pour dire que le règlement est modifié afin de suspendre la clause qui prévoit le versement d'arrhes.

La totalité du loyer sera exigé un mois avant la date d'arrivée.

Sur proposition de Madame Catherine MÉVEL-BOUCHERY, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 20 novembre 2020, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour dire que le règlement est modifié en période de crise sanitaire, afin de suspendre la clause qui prévoit le versement d'arrhes.

5. Décision modificative budgétaire :

Sur proposition de Monsieur Alain DUGOU, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 20 novembre 2020, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour ouvrir des crédits complémentaires de 10 000 € à l'article 6411 rémunération du personnel et de 10 000 € à l'article 6419 remboursement de frais de personnel.

6. SIVOM : demande de subvention exceptionnelle :

Monsieur Alban LE ROUX propose à Monsieur Jacques AUTRET, vice-président du SIVOM de présenter la question, qui porte sur la demande de subvention exceptionnelle nécessaire à l'équilibre des comptes 2020 du SIVOM, la situation étant liée à la crise sanitaire.

Sur proposition de Monsieur Alban LE ROUX, vu l'avis favorable de la commission des Finances du 20 novembre 2020, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour verser une subvention exceptionnelle de 4 500 € au SIVOM, considérant les pertes de recettes liées au confinement entre le 17 mars et le 11 mai 2020,
- donne son accord pour la décision modificative suivante :
 - + 4 500 € : participation SIVOM
 - - 4 500 € : dépenses imprévues

AFFAIRES DIVERSES

AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :

Monsieur Alban LE ROUX, vice-président de Morlaix Communauté, fait un point sur les différentes questions relatives à Carantec, à l'ordre du jour de Morlaix communauté.

Il fait part des actions conséquentes, mises en place par Morlaix Communauté, **en soutien au commerce local**. Cette opération, d'un montant de 300 000 €, a été élaborée en partenariat avec la CCIMBO Morlaix et les « chèques cadeaux 100% Haut Finistère ». Il s'agit d'apporter une aide au pouvoir d'achat des habitants de Morlaix Communauté, afin de les inciter à consommer local et ainsi doper le chiffre d'affaires des entreprises, impactées par les restrictions d'ouverture liées au COVID.

D'autre part, pour **faciliter les déplacements** et l'accès aux commerces partout sur le territoire, le réseau de bus Linéotim sera gratuit sur l'ensemble des lignes du réseau le samedi toute la journée.

Deux banderoles « j'achète local » seront posées aux entrées de ville.

Concernant **l'application du droit des sols (ADS)**, il informe que suite à une demande de Morlaix Communauté, une réflexion est en cours sur le transfert de l'instruction des permis de construire à Morlaix Communauté. Un avis favorable a été donné pour étudier cette possibilité mais avec des réserves. Seules 2 communes de la communauté d'agglomération n'ont pas transféré cette compétence : Morlaix et Carantec.

Il fait part de l'aide apportée par Morlaix Communauté à la **Chikolodenn**. En raison du contexte sanitaire, la chikolodenn a demandé à Morlaix Communauté une prorogation du bail d'une durée

de trois ans au moyen d'un avenant, afin de pouvoir concrétiser plus tard le rachat des locaux avec plus de visibilité sur son activité.

Un avenant doit être établi afin de modifier la durée du bail commercial (jusqu'au 31 mars 2024) et de recalculer le prix de vente pour un prix net vendeur au terme de la treizième et quatorzième année.

Monsieur Alban LE ROUX fait part de l'importance qu'il attache à faire un retour de ce qui se passe à Morlaix Communauté pour Carantec. Il précise que les commissions se mettent en place et souligne le nombre très important de sujets traités.

Madame Catherine MÉVEL-BOUCHERY fait part des difficultés que présente le suivi des réunions en visio conférence.

Madame Nicole SÉGALEN-HAMON confirme que les réunions en visio conférence sont parfois compliquées et peu favorables aux échanges. Elle indique qu'elle a participé à la réunion « Eau et Diversité », où les sujets liés à la sécurisation de l'eau potable et au syndicat de l'Horn ont été abordés. Il reste une réunion avant le passage de la question à l'ordre du jour du conseil communautaire. Les informations seront communiquées aux élus. C'est un sujet majeur pour les années à venir avec un coût important annoncé.

Des travaux portés par le service eau et assainissement de Morlaix Communauté sont actuellement en cours sur des canalisations en plomb sur la commune.

Monsieur Jean Baptiste PATAULT fait une présentation générale de la commission Aménagement avec la mise en place du comité de pilotage sur la submersion marine. Il informe qu'une rencontre est programmée sur plusieurs sites de la commune : chemin côtier du Clouet, de Ty Nod, de la Grève Blanche ...

A la question de Monsieur François de GOESBRIAND concernant le devenir du SIVOM, Monsieur Alban LE ROUX indique qu'il espère qu'une position officielle pourra être apportée au prochain Conseil municipal.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu **le jeudi 17 décembre à 18h30 en raison du couvre-feu.**